Vol. XXI. Saint-Boniface, Manitoba, 21 Septembre 1892. No. 50.

L'Université Laval

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

VARIÉTÉS

CHRISTOPHE COLOMB

(Du *Soleil* de Paris.)

L'Espagne a célébré, le 3 août, le quatrième centenaire du départ de Christophe Colomb pour l'Amérique. Le 12 octobre prochain, l'Amérique célèbrera à son tour le quatrième centenaire de l'arrivée de Colomb dans le Nouveau-Monde. Ce voyage d'Europe en Amérique dura, en effet, soixante-dix jours, à compter du 3 août 1492, jour où les trois caravelles quittèrent le port de Palos, jusqu'au vendredi, 12 octobre 1492, jour où l'on aborda à l'île San-Salvador, qui fait partie de l'archipel des Lucayes. Mais Colomb était resté trois semaines aux Canaries pour réparer les avaries de la "Pinta." La vraie date de son départ, celle qu'il conviendrait à mon avis de fêter spécialement, est le 6 septembre 1492 ; car c'est ce jour-là qu'il quitta l'ancien monde et, cinglant droit à l'ouest, entra dans l'inconnu.

***

Colomb avait quarante-cinq ans à cette époque. Il n'en avait pas trente quand il conçut le projet, non d'aller à la recherche d'un monde nouveau, mais de trouver la route qui, d'après lui, devait conduire, à travers l'Atlantique, des côtes occidentales d'Europe aux côtes orientales d'Asie, à ce qu'il appelait les Indes. Il est bien démontré que Colomb vécut et mourut sans soupçonner qu'il avait trouvé la partie du monde que nous nommons l'Amérique. Suivant ses propres expressions, il ne fut préoccupé que de chercher l'Orient par l'Occident et de passer, par la voie de l'ouest, "à la terre où naissent les épiceries." Il étendait démésurément la surface de l'Asie vers l'est et supprimait l'océan Pacifique ! Lorsqu'il arriva dans l'archipel des Lucayes, il crut être au milieu de l'archipel qui, d'après Marco Polo, se compose de plus de sept mille îles situées le long de la côte orientale d'Asie. Il se croyait dans le pays du grand Khan, c'est-à-dire dans l'Asie orientale.

Chercher par l'ouest la route de l'Inde n'était pas une idée nouvelle. Cette idée avait été émise, longtemps avant Colomb, par Albert le Grand, Vincent de Beauvais, le cardinal Pierre d'Ailly et d'autres. Colomb suivit la trace de cette idée dans leurs livres, l'approfondit, la vérifia, grâce aux connaissances qu'il avait acquises ; puis, quand il fut convaincu qu'elle était juste, il mit tout en œuvre pour la faire accepter, ne se laissant rebuter par aucun obstacle. Cette remarquable persévérance à poursuivre inflexiblement le but qu'il s'était assigné fut le grand mérite de Colomb. C'est à force d'énergie et de ténacité qu'il réussit, après dix-huit ans, à réaliser la grande entreprise qui devait immortaliser son nom.

Il convient de dire que Colomb eut des amis puissants et fidèles qui entrèrent dans ses vues et l'aidèrent de leur bourse et de leur crédit à la cour du roi d'Espagne. Le savant ouvrage de M. Paul Gaffarel, "Histoire de la découverte de l'Amérique," nous donne à ce sujet de très curieux renseignements. Le premier protecteur de Colomb en Espagne fut le moine franciscain Juan Perez de Marchena, qui l'accueillit, lorsqu'il était dénué de toutes ressources, au couvent de Santa-Maria de la Rabida et s'intéressa à son grand dessein. Ce Juan de Marchena était un homme distingué, qui avait fait de l'astronomie et de la cosmographie son étude favorite. Il comprit les idées de Colomb et les approuva. Non-seulement il le dégagea des soins de la vie matérielle en lui offrant, pour lui et son fils, l'hospitalité du couvent, mais encore il lui promit son appui et celui de ses amis : "Il n'y avait pas alors de pilote, écrira plus tard Colomb, de marin, de philosophe et de savant qui ne déclarât que mes projets étaient erronés. Aussi n'ai-je reçu aide d'aucun, sauf du frère Juan Perez de Marchena. Ce Père seul ne me tourna pas en ridicule."

On ne dira pas que ce moine était un ennemi des lumières et du progrès !

Après avoir passé quelques mois au couvent de la Rabida, Colomb en partit pour se rendre à Cordoue, où résidaient alors les souverains de l'Espagne. Colomb laissait au couvent son fils Diégo, le Père Juan de Marchena lui ayant promis de se charger de l'éducation du jeune homme. Il emportait une somme d'argent que lui avaient donnée les bons Pères Franciscains et une lettre de recommandation de Juan de Marchena pour le confesseur du roi et de la reine, Fernando de Talavera, prieur de Notre-Dame de Prado, à Valladolid.

Fernando de Talavera regarda les projets de Colomb comme chimériques et ne voulut pas le soutenir auprès du roi et de la reine. Mais Colomb fut bien accueilli par son compatriote, l'ancien nonce apostolique Antonio Geraldini, précepteur de la fille ainée de la Reine Isabelle, qui le présenta au cardinal Pedro Gonzalez de Mendoza, grand chancelier de Castille. Celui-ci parla de lui au roi et à la reine, qui, sur ces instances, consentirent à donner audience au marin gênois. Le roi Ferdinand, et surtout la reine Isabelle, écoutèrent Colomb avec intérêt. Mais Ferdinand ne voulut prendre aucune décision sans avoir réuni une espèce de conseil composé d'une certain nombre de savants, auquel Colomb devait soumettre ses plans. A l'unanimité cette assemblée de docteurs réunie à Salamanque condamna le projet de Christophe Colomb, le déclarant chimérique et inexcusable.

***

S'il ne connaissait pas les docteurs de Salamanque, Colomb excita leur curiosité, et de plus gagna des amis, les Dominicains du couvent de Saint-Etienne, dont il fut l'hôte, le professeur de théologie du collège, futur évêque de Palencia, Luis de Santagel, membre du conseil royal, un chambellan aragonais, une des dames de la cour, Béatrix de Bobadilla, marquise de Moya, et jusqu'à la nourrice de l'infant don Juan. Ces nombreuses amitiés protégèrent Colomb contre les poursuites dont le Saint-Office le menaçait contre l'étrangeté de ses opinions.

Quelques mois plus tard, elles lui valurent un don royal de 3,000 maravédis, comme dédommagement des frais que lui avait imposés la conférence de Salamanque. La somme lui fut remise le 5 mai 1487. Il en reçut autant le 3 juillet suivant, plus 4,000 le 27 août, "pour qu'il se rendit à la cour par ordre de Leurs Altesses," et 4,000 encore le 15 octobre pour une nouvelle convocation, cette fois à Saragosse. L'année suivante, 16 juin, on lui compte de nouveau 3,000 maravédis. Le 12 mai 1489, la municipalité de Séville reçoit l'ordre de préparer un logement gratuit "pour Cristobal Colomb, appelé à la cour pour le service des souverains."

***

On a donc beaucoup exagéré la misère de Christophe Colomb et les persécutions dont il fut l'objet en Espagne. Il faut dire que les souverains de l'Espagne étaient fort occupés à cette époque. Ils assiégeaient les musulmans dans Baeza, et la place n'était enlevée que parce que la reine engagea ses bijoux pour subvenir aux dépenses du siège. On ne repoussait pas les projets de Colomb, on se contentait d'en retarder l'exécution. Il fallait de l'argent pour tenter l'entreprise aventureuse que proposait le navigateur génois, et le Trésor était vide. Avant de songer à trouver des terres inconnues au-delà des mers, il fallait purger le sol de l'Espagne de la présence des étrangers, des infidèles, il fallait achever de chasser les Maures. Colomb devait se résigner et attendre des temps meilleurs. Mais son idée le consumait, et il trouvait que l'attente était longue.

Il n'était pourtant pas dans la détresse et n'avait pas besoin de travailler pour gagner sa vie. Le duc de Médina-Cœli l'hébergeait et Alonzo de Quintanilla, trésorier des rois catholiques, lui payait une petite pension. Mais on ne parlait plus d'équiper une flotte pour aller chercher par l'ouest la route des Indes. Colomb, découragé, se rendit au couvent de la Rabida auprès de son premier protecteur et lui annonça qu'il allait porter son projet au roi de France. Juan de Marchena résolut de tenter une dernière démarche. Il écrivit directement à la reine, qui était alors sous les murs de Grenade assiégée par l'armée espagnole. Au bout de quatorze jours, la réponse arriva. La reine mandait Colomb auprès d'elle et lui faisait remettre vingt mille maravédis (environ 6,000 francs) par l'entremise du courtier maritime de Palos.

***

Colomb arriva à temps pour être témoin de la capitulation de Grenade, qui affranchissait l'Espagne de la domination des Maures et la rendait maîtresse de ses destinées. Ferdinand et Isabelle, ayant chassé les infidèles, pouvaient tourner leurs pensées vers de nouvelles entreprises. Le cardinal Mendoza plaide chaleureusement la cause de Colomb, et les souverains ordonnèrent l'armement de trois caravelles. Le 30 avril 1492, furent expédiées les lettres-patentes conférant à Christophe Colomb tous les privilèges qu'il avait demandés. Il obtenait le titre de vice-roi, de gouverneur-général des îles et terres fermes à découvrir, d'amiral de la mer Océane, et la dîme de toutes les richesses et productions qu'on pourrait tirer des régions soumises à son autorité. On lui permettait en outre de contribuer pour un huitième aux frais de l'armement de la flotte (c'est le duc de Medina-Cœli qui lui prêta la somme nécessaire), ce qui lui donnait droit au huitième des bénéfices de l'entreprise. Enfin, par un acte de haute bienveillance, Diégo, le fils ainé de Colomb, fut nommé page de l'infant don Juan.

Colomb n'eut donc pas à se plaindre de la façon dont il fut traité. Et, sans chercher à diminuer sa gloire, il est permis de dire qu'il n'eût pas réussi s'il n'avait pas trouvé, avec l'appui matériel et moral de grands seigneurs intelligents et de prêtres érudits, le concours éclairé de souverains dévoués à l'Espagne et à la chrétienté et accessibles aux longs espoirs et aux vastes pensées. JACQUES BRETON.

MÉNAGÈRE OU BACHELIÈRE

Jean de Champaneix, mon voisin de campagne, passe à bon droit pour avoir tiré le gros lot à la loterie du mariage.

A trente ans sonnés, Estevette, sa femme, est une paysanne accorte et fraiche, avenante et de belle humeur. Fermière sans rivale, ménagère incomparable, les hommes ne lui ont pas découvert un défaut. Les femmes ne lui adressent qu'une critique : Estevette n'est pas médisante.

Hors le dimanche, à la messe de paroisse, on ne la voit guère au village, encore moins au *balades* des communes voisines, rarement même au marchés de la petite ville.

Levée la première, couchée la dernière, à toute heure on la rencontre dans sa ferme, alerte, active, diligente, surveillant tout, dirigeant tout, ne connaissant pas le repos.

Près de sa maison, où l'ordre brille, où la propreté reluit, elle montre avec fierté sa basse-cour dont les poulets valent chapons. Les légumes du potager et les fruits du verger sont les plus beaux du canton. Je ne dirai pas que les fleurs du parterre sont plus parfumées que les fleurs des voisins : mais je dirai, ce qui est vrai, qu'Estevette a un parterre, et que les voisins n'en ont pas.

Ayant tranformé les choses matérielles, Estevette a exercé sur les personnes une influence morale non moins heureuse. Pour un valet ou une fille de ferme, *s'être élevé entre les mains* d'Estevette est un témoignage qui vaut de l'or en barre. C'est un certificat de bonne vie et mœurs, de vaillance et d'intelligence au travail.

A son mari, caractère doux mais faible, Estevette a soufflé l'énergie qui en fait un homme de sens, de jugement sûr et de volonté droite.

J'ai connu ce brave Jean dans sa jeunesse : il s'attardait volontiers à la ville les jours de foire, buvait un litre de trop, perdait au jeu une partie de ses ventes et laissait flotter la bride dans le gouvernement du domaine. Depuis son mariage, Jean a rompu avec les habitudes d'antan : il ne perd plus son temps en flâneries coûteuses ; il a retrouvé l'œil du maître ; il est membre du syndicat agricole, par qui il achète et vend à meilleur compte. Malgré les mauvaise années, malgré les enfants qui grandissent et les impôts qui s'accroissent, Jean trouve le moyen de faire des économies. Il agrandit les bâtiments du domaine et achète, tous les deux ou trois ans, un lopin de terre pour s'arrondir. Ne lui parlez ni de collectivisme, ni de socialisme d'Etat, ni de dynamite, vous serez mal reçu.

Quant aux enfants d'Estevette, vous croirez sans peine qu'ils sont bien élevés : craignant Dieu, honorant leurs parents et aimant le travail.

Hier, comme je passais devant la ferme, je vis Estevette assise sur le banc devant sa porte, sous le pommier dejà rose, près de la fontaine qui chantait dans sa vasque de granit et où venaient boire les pigeons qui s'ébrouaient au soleil.

Un livre à la main, elle interrogeait sa fille aînée, une jolie blondine de neuf ans.

—"C'est donc vous qui faites l'institutrice aujourd'hui, Estevette ? La fillette est-elle souffrante qu'elle a manqué l'école par ce beau temps ?

—"Ah ! bien oui, l'école ! Il coulera de l'eau à notre fontaine avant que Louisette y retourne. Vous savez bien, monsieur, qu'on nous a enlevé la bonne Sœur pour mettre à la place une belle dame. Je n'ai rien à en dire, sinon que ce n'est pas ce qu'il nous faut. Pour savante, elle l'est, si elle sait tout ce qu'il y a dans les livres dont elle a chargé Louison. Quelle bibliothèque ! Tenez, les voici là-bas, en pile sur l'étagère. Je les ai ouverts un fois ; il n'y avait pas de danger qu'on m'y reprenne, ni la petite non plus. Physique, chimie, histoire naturelle, physiologie, anatomie, mathématiques, algèbre, manuels civiques, que sais-je ? Un tas de grands mots à n'y rien comprendre, des balivernes, des babioles, des broutilles dont nous n'avons que faire. Moi, monsieur, je n'ai eu d'autre institutrice qu'une sainte fille de Sœur, fille des champs comme moi—que Dieu ait son âme ! — qui m'a élevée comme eût fait ma mère. Elle n'avait pas un seul livre, hors le catéchisme. Elle m'a appris mes prières du matin et du soir, à lire, écrire, compter, un peu d'histoire de France et la géographie de notre province. Puis, elle m'a enseigné à filer le chanvre et la laine, tresser la paille, repasser, coudre, tailler les vêtements, ce qui me permet aujourd'hui d'habiller à peu de frais mes garçons, mes filles et même mon homme. Elle m'a montré comment on soigne les malades, sème les plantes, greffe les arbres, élève les volailles et, sauf votre honneur, les porcs, qui sont notre meilleur revenu dans ce pays. Voilà ce qu'il nous faut à nous, paysannes. Toutes les fanfreluches de l'école d'aujourd'hui, c'est comme les toilettes de la dame : bon pour la ville, mauvais pour les champs. Si je laissais ma fille se griser de ces sornettes, il en adviendrait ce qu'il est arrivé d'Annette, la fille de Félicie de La Bouchardie, qui a eu le brevet à l'école de sa commune."

Ici Estevette me conta une historiette que je demande la permission de répéter. Je l'ai mise en scène dans l'espoir de rendre l'anecdote provinciale plus piquante pour des Parisiens.

LA MÈRE

Anne, c'est le moment d'aller laver, ma fille :
Le linge sèche mieux tant que le soleil brille,
Et l'ombre gagne vite en automne.

LA FILLE

Oh ! maman,
Je voudrais achever aujourd'hui ce roman.
Il est délicieux : c'est une paysanne
Que le prince distingue et qui devient sultane.
Veux-tu que je t'en lise un chapitre ?

LA MÈRE

Ah ! bien oui,
Est-ce que j'ai le temps ?

LA FILLE

On en reste ébloui.
Mère, écoute : " Le prince envoya des costumes...

LA MÈRE

Tais-toi ! cours au jardin m'arracher des légumes ;
Vite, j'en ai besoin, Dépêche-toi !

LA FILLE

Qui ? Moi ?

LA MÈRE

Sans doute ! Es-tu donc sourde ?

LA FILLE

Ah ! bien non ! Vas-y toi !
On se salit (*lisant*) : " Le prince..."

LA MÈRE

Au diable ton histoire
Entends le veau qui beugle et qui demande à boire.
Eh bien ! qu'attends-tu donc ? Allons, prends-moi ce sceau,
Pose-moi là ce livre et va puiser de l'eau.

LA FILLE

Ma foi non, c'est trop lourd.

LA MÈRE

Alors, j'y vais moi-même,
Mais fais chauffer ce lait et surveille la crème.

LA FILLE

Ma foi, c'est trop chaud. Sur ces charbons ardents,
On se grille le teint, et j'ai des prétendants.

LA MÈRE

Alors vas donc laver, c'est plus frais.

LA FILLE

Non, ma mère,
On s'y rougit les mains horriblement.

LA MÈRE

Ma chère,
Te moques-tu de moi ? N'es-tu donc bonne à rien ?

LA FILLE

Bonne à rien ! Mais, maman, je lis, j'écris fort bien,
J'avais le premier prix de style à notre école.
Je puis citer par cœur tout Paul Bert.

LA MÈRE

Ma parole !
Cette pécore-là va me faire damner.
Est-ce ton Monsieur Bert qui cuira le dîner ?
Un bel éducateur et directeur de filles !
Saurait-il seulement enfiler une aiguille ?
Je voudrais bien lui voir une ferme à tenir,
La vaisselle à laver et l'étable à garnir !
Ah ! s'il savait un peu quelle vie est la nôtre,
Travailler d'une main, soigner l'enfant de l'autre
Et du matin au soir pas un instant à soi !
Qui fera ton ménage, Anne, si ce n'est toi ?
Suffit, assez parlé ; je vais à la fontaine ;
Toi, range le couvert, ou sinon...

(*Elle sort.*)

LA FILLE, *seule*

Quelle veine !
Voilà maman partie ! O mon joli roman,
(*Lisant*)
Je vais te dévorer ! Que ce style est charmant.
(*Révant*)
Ah ! cette paysanne est vraiment bien heureuse !
Que n'est-il des sultans sur les bords de la Creuse ?
Nous menons une vie atroce en vérité.
Sous la pluie en hiver, sous le soleil l'été,
Toujours peiner, trimer, toujours être à l'ouvrage,
Comment peut-on encore habiter un village ?
La ville, à la bonne heure ! O les heureuses gens.
Mais vivre à la campagne ! Il faut manquer de sens.
On m'a parlé tantôt d'une place à la ville :
Si ma mère m'agace encore un peu, je file.
J'aurai mon chocolat et mon café au lait.
Je reverrai François qui s'est loué valet.
Je porterai chapeau ; mes mains resteront blanches.
Promenade en semaine, et le bal des dimanches.
Bons gages, rien à faire, et ma soirée à moi.
Et j'irais refuser ! Pas si sotte, ma foi !

LA MÈRE, *rentrant*

Voyons, tout est-il prêt pour le souper, Annette ?
Pas un verre de mis ! Comment, pas une assiette !
Fainéante ! Que n'ai-je un baton sous la main !

LA FILLE

Voilà, voilà, maman ! (*A part.*) C'est dit, je pars demain.

***

Bon voyage ma mie Annette. Cherchez fortune à la ville, sans oublier, s'il est possible, que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée. De votre histoire je dégage cette simple morale, qu'il faut à la France des paysannes comme Estevette et non des demoiselles comme vous. Des premières nous n'aurons jamais assez ; des autres toujours trop.

Or la France subit une loi scolaire qui applique tout l'effort de l'Etat à multiplier les Annette et à éliminer les Estevette. Faites par des politiciens, elle est appliquée et aggravée par des théoriciens fort savants, pétris d'intentions excellentes, mais sans aucun sens pratique. Leurs doctes programmes travaillent avec zèle à détruire la forte race des ménagères françaises pour la remplacer par une génération frivole de demoiselles qui ne savent faire œuvre de leurs dix doigts, promptes au plaisir plus qu'au devoir, plus aptes à croquer des dragées qu'à préparer le pot-au-feu, à lire des romans qu'à battre le beurre, et à courir le guilledou qu'à élever des enfants.

Au lieu du pur froment, des idées religieuses et du bon grain des connaissances utiles, on sème à pleines mains dans l'esprit des fillettes l'ivrai et les herbes folles, la science vaine des mots et des abstractions.

Cette année même, avec les meilleurs desseins, on vient de verser un peu plus du côté où l'on penche. Dans l'examen pour le certificat d'études primaires que passent les petites paysannes de douze ans, à la lettre familière, traitant de sujets usuels qui constituait l'épreuve de style, l'arrêté de janvier 1892, a substitué trois ordres de sujets beaucoup plus relevés : 1o l'instruction morale ou civique ; 2o l'histoire et la géographie ; 3o des notions élémentaires de science avec leur

application à l'agriculture et à l'hygiène.

Cette dernière recommandation serait sage, mais l'on n'en tient pas compte pour la bonne raison qu'il est infiniment plus facile de donner aux élèves un problème quelconque de physique ou de chimie qu'une bonne leçon de choses technique et pratique. Théoriciennes et bachelières, élevées dans des séminaires de science pure et non dans la vie saine des champs et de la famille, nos institutrices ne peuvent former que des bachelières et des théoriciennes.

Prenons garde. Nous jouons depuis quinze ans d'un jeu dangereux. On ne badine pas avec l'éducation des filles des champs. Les explosions de dynamite ne sont que de la Saint-Jean auprès de celles que nous préparent inconsciemment nos institutrices.

Remarquez bien que l'âme de la paysanne française est l'âme même de la France. Ce n'est pas une grande dame, c'est une bergère de Domrémy qui sauva la France au quinzième siècle. Si nous avons une patrie, nous la devons à Jeanne d'Arc, une sœur aînée d'Estevette, nourrie de la même sève chrétienne et populaire. Le don de Dieu, l'âme d'élite, simple et forte, qui fait de la vraie paysanne du pays de France un type supérieur, nous est toujours octroyé par la Providence. Mais si nous étouffons cette plante rustique sous les gravois et les broussailles de la fausse science, si vivace qu'elle soit, la plante périra et alors malheur à la France! Seigneur, conservez-nous nos ménagères, délivrez-nous des bachelières!

GASTON DAVID.



Mercredi, 21 Septembre 1892

PAS DE COMPROMIS

Notre confrère du *Canadien*, sur la foi d'un correspondant officieux, réitère l'assertion qu'il y a eu, ou qu'il doit y avoir de la part du gouvernement fédéral des démarches pour amener Mgr Taché à accepter la position faite aux catholiques de Manitoba au sujet de leurs écoles, par la décision récente du Conseil Privé.

A ce propos, dans une assemblée publique, tenue le 16 courant, Mgr l'Archevêque a nié péremptoirement cette assertion, quant au passé. De plus, Mgr Taché affirma emphatiquement qu'il ne peut, ni ne veut se prêter en quoi que ce soit à un arrangement de ce genre, ou à tout compromis de nature à affecter le principe sur lequel repose l'enseignement de l'Eglise par rapport aux écoles catholiques.

QUI SERA SENATEUR?

La vacance créée au Sénat par la mort du regretté M. Girard, commence déjà à agiter ceux qui sont avides de nouvelles, de même que ceux qui aiment à en fabriquer. Par la position qu'il occupe aujourd'hui et ses états de service, M. LaRivière, député de Provencher, a immédiatement été désigné comme candidat; mais notre député fédéral ne veut pas abandonner son mandat aux Communes, même pour aller au Sénat; et ce, par reconnaissance envers les électeurs de Provencher de qui il a toujours reçu un si loyal et si généreux appui. D'ailleurs, nous avons parmi nous un citoyen distingué et éminemment qualifié pour remplir cette importante position: nous voulons parler de M. T. Alfred Bernier, avocat et journaliste, que nos lecteurs connaissent déjà par ses actes publics et par sa collaboration à notre journal.

M. Bernier né, croyons-nous, dans le comté d'Iberville, P.Q., a fait ses études au Collège de Saint-Hyacinthe, puis admis au barreau, il pratiqua d'abord à Saint-Jean Dorchester, puis à Saint-Hyacinthe où il fut appelé à remplir la position importante de substitut du Procureur-général de la province de Québec. Arrivé à Manitoba, M. Bernier acheta plusieurs fermes à Sainte-Agathe, puis vint s'installer dans sa jolie résidence de l'avenue Provencher, à Saint-Boniface.

Depuis qu'il habite notre province M. Bernier a rempli avec beaucoup de distinction plusieurs positions bien importantes. Il a été successivement greffier français de l'Assemblée législative, surintendant de l'Instruction Publique, régistraire de l'Universite de Manitoba, membre du Bureau d'Education et du Conseil de l'Université, président du Bureau Judiciaire du district de l'est de la province, codificateur de nos lois municipales et plusieurs fois maire de Saint-Boniface. Et nous nous plaisons à le dire, M. Bernier a rempli toutes ces fonctions avec honneur, habileté et conscience, de manière à s'attirer le respect et la satisfaction de ses concitoyens.

Sa nomination au Sénat serait non-seulement une récompense bien méritée par les services importants qu'il nous a rendus, mais nous assurerait dans la chambre haute un habile défenseur et un représentant distingué; il nous ferait honneur et serait le digne successeur du vénérable vieillard qui vient de nous quitter et dont nous déplorons si vivement la perte.

Nouvelles Politiques

Neuf élections provinciales sont contestées et les causes portées devant les tribunaux. Quatre de ces élections: Emerson, Norfolk, Beautiful Plains et la ville de Brandon sont protestées par les partisans du gouvernement; cinq autres: Cypress, Dauphin, Manitou, Rockwood et Saint-Boniface sont portées en appel par des amis de l'opposition.

∴

A Ottawa, la position n'a pas changé. La maladie et le grand âge de Sir John Abbott vont le forcer de se retirer et de passer à un autre la position de premier ministre. En dépit des haut cris de la gent fanatiques, Sir John Thompson sera certainement appelé au poste de chef du cabinet fédéral. Le Canada pourra se flatter d'avoir à la tête de son gouvernement un homme distingué, doué de toutes les qualités d'un homme d'état et digne successeur des deux Sir John qui l'auront précédé.

∴

Le Monde, de Montréal, suggère une session du parlement fédéral à l'automne, à cause du danger dont nous sommes menacés d'avoir le choléra au printemps prochain.

∴

Le décompte demandé par M. Savard, dans l'élection de Chicoutimi, a été fait devant le juge Gagné. M. Belley a été déclaré élu par 32 voix de majorité.

UNE PROMENADE A SAINT-MALO

Les endroits pittoresques sont assez rares au Manitoba. Il faut l'avouer, la prairie est belle à cause de son immensité et de sa verdure émaillée de fleurs; mais n'a-t-elle pas sa monotonie? L'œil se fatigue vite de cette plaine que l'horizon seule domine. On aime à rencontrer quelques collines que l'on qualifie ici du nom de "montagnes." Sur ces rares hauteurs, le touriste s'empresse de mesurer les distances qui le séparent d'une rivière, d'une forêt, et quelquefois d'une ville ou d'un village. La Montagne de Pierre (*Stony Mountain*), la Montagne aux Oiseaux (*Birds Hill*), les régions de Qu'Appelle et de la montagne de Pembina sont en grande renommée précisément à cause des accidents de terrain que l'on y rencontre. Je viens de visiter un petit établissement que la nature a favorisé d'une manière toute spéciale: c'est celui de Saint-Malo. Il me tarde de le faire connaître à mes compatriotes, car il est réellement beau.

Saint-Malo est une nouvelle paroisse située au sud de Saint-Pierre de la Rivière-aux-Rats. Elle est traversée par le chemin de fer qui conduit de Saint-Boniface à Emerson; on descend à Otterburn ou à Dufrost. La première station est plus commode, bien que la dernière soit plus rapprochée. A Otterburn, on peut trouver de bonnes voitures et tout ce qu'il faut à un estomac délabré pour se rétablir après les suites d'une promenade prolongée.

Traversant l'important village de Saint-Pierre et la majeure partie de cette paroisse, nous arrivons au bel établissement de M. de LaBorderie, qui forme en quelque sorte la porte d'entrée de Saint-Malo.

Quand j'ai franchi le pont avoisinant, je me suis mis à fredonner, comme malgré moi, la vieille chanson bretonne: "A Saint-Malo, beau port de mer." Mon voisin me reprit aussitôt en me conseillant de chanter de préférence le beau port de "terre" que j'allais visiter. Maintenant, je ne reverrai plus ce pont sans célébrer cette fois le "port de beurre." Vous me direz: la rime n'y est plus; je le sais, mais je connais à présent l'une des plus grandes ressources de Saint-Malo: c'est la fabrication du beurre.

En franchissant la frontière malouine, tournez à droite et visitez la maison LaBorderie & Cie. On vous y montrera du beurre en tinettes, du beurre en boîtes de conserves, et que sais-je? Ce beurre a mérité des prix et des diplômes aux expositions de la Jamaïque et de Winnipeg; on l'exporte au Japon, au Brésil, en Australie, etc., etc. L'établissement de M. de LaBorderie vaut certainement la peine d'être visité. Les constructions sont bien faites; la propreté règne à l'intérieur et les machines, écrémeuses, etc., sont pourvues de toutes les améliorations modernes. M. de LaBorderie est en outre propriétaire d'une grande ferme; il possède un excellent troupeau de bêtes à cornes. Il est environné de quelques jeunes Français qui réussissent bien. J'ai pu retenir les noms de MM. Menonville, Lion, de Linarès, de la Houplière, Henry et Maggalon.

En continuant ma route, j'arrête un instant chez M. Joseph Desrosiers, où je trouve une aimable hospitalité. Ce monsieur est à l'aise; il a une bonne terre où j'ai pu admirer du grain tel qu'on en voit rarement dans le pays. Son troupeau d'animaux lui donne d'excellents revenus, et malgré les avantages de la culture, il serait le dernier à médire contre les beurreries ou les fromageries. Après cette halte, je remonte en voiture. Deux choses me frappent en traversant le pont que l'on a jeté sur la Rivière-aux-Rats, lequel donne sur le grand "rang" de Saint-Malo: ce sont la limpidité des eaux qui coulent sur un lit de sable, et les beaux arbres qui ombragent littéralement cette petite rivière. Je vois en grande quantité des ormes, des chênes et des liards très élancés. Ces bois sont une véritable richesse pour Saint-Malo; ils nous font vite oublier les maigres trembles que l'on rencontre pourtant si communément dans presque toutes les parties de la province. Le "rang" de Saint-Malo offre un joli coup d'œil. La route est belle, les maisons sont très rapprochées; au loin, la chapelle domine tout par sa position élevée. Elle semble protéger la paroisse en la couvrant de son égide. On ne pouvait choisir de meilleur endroit pour y placer une église et y jeter les fondements d'un village qui aura certainement plus tard son importance. Du presbytère, j'aperçois presque toutes les maisons de la paroisse; mes regards s'étendent sur une plaine sans limite, où je distingue d'une part Dufrost, sur le C. P. R., et ailleurs les établissements qui avoisinent Arnaud; ici, j'admire quelques jolis bouquets d'arbres que l'on appelle "îles de bois"; là, on me fait remarquer quelques marais où il y a du foin en quantité et où les disciples de Saint-Hubert peuvent s'exercer avantageusement. La chasse est abondante en ce moment; il suffit de viser droit et l'on revient au bout de quelques heures avec une bonne provision de canards, de bécassines, de poules sauvages, etc.

Nous entrons chez M. l'abbé LaRivière, le curé de Saint-Malo; il nous reçoit à bras ouverts. Je le trouve bien installé; il est ici depuis le mois de mai seulement. Sa paroisse, nous dit-il, n'est pas encore très forte, mais la générosité et l'esprit de foi des gens lui permettent de compter beaucoup sur l'avenir. A l'automne, il fera un bazar pour pouvoir compléter les travaux qui restent à faire dans sa chapelle. Avec le zèle qui le caractérise, je suis certain qu'il réussira à mener à bonne fin cette œuvre de charité et de religion. Pour ma part, je lui souhaite tout le succès possible, et j'encourage tous les amis de la colonisation à profiter de ce bazar pour rendre visite à Saint-Malo et à son aimable curé.

Je quitte le presbytère avec une excellente impression. Mon guide est tout-à-fait dévoué; il veut me mettre au courant de tout ce qui peut intéresser un voyageur. Je le disais au commencement de cette longue lettre, les endroits pittoresques sont rares au Manitoba; ce guide m'entraine à quelques arpents en arrière de l'église où la nature est certainement intéressante. La Rivière-aux-Rats coupe en deux la petite montagne de Saint-Malo, ce qui forme des côtes très escarpées; à un endroit il y a des rapides qui augmentent la force du courant et font bouillonner une eau fraîche et limpide. Voir de gros cailloux, grimper sur des rochers, entendre à ses pieds le bruit d'une cascade, et se laisser charmer par le gazouillement des oiseaux qui peuplent de grands arbres dont les branches s'étendent au-dessus des eaux, c'est un spectacle assez commun dans d'autres pays; mais au Manitoba c'est toute une merveille. Cette merveille, on nous la montre avec fierté; et, certes! elle n'est pas à dédaigner. En revenant de ce gentil paysage nous causons d'affaires. J'apprends que la terre est bonne et que les nouveaux colons peuvent réussir dans cet endroit mieux qu'en bien d'autres. Si quelquefois le climat n'est pas favorable aux récoltes, ceux qui ont des vaches peuvent s'assurer un joli revenu à la beurrerie ou à la fromagerie. M. Ferdinand Marcotte, de Saint-Pierre, a construit ce printemps une fromagerie au centre du village, qui va bien; les opérations promettent d'être encore meilleures l'année prochaine. A côté de la fromagerie j'ai remarqué une petite maison qui sera me dit-on le premier magasin de Saint-Malo. C'est un M. Lassalle qui doit s'y installer prochainement. Les cultivateurs sont très encouragés cette année. MM. Louis Malo, (fondateur de la paroisse), Joseph Bourgeois, Rémi Gosselin, Arthur Malo, Joseph Desrosiers, Damase Malo, David Morin, Adélard Morin, Augustin Carrière, Alfred Poirier, Joseph Gladu, Octave Poirier, Osias Bourgeois et autres dont les noms m'échappent, ont tout ce qu'il faut pour réussir. Plusieurs d'entre eux sont en bonne voie de prospérité. J'ai eu un moment de conversation avec M. Louis Malo. C'est un brave canadien qui a défriché la première terre de Saint-Malo; il lègue son nom à la postérité. Bel exemple à donner à ses compatriotes qui vont par centaines s'étioler dans les manufactures américaines.

Il est tard, le soleil se couche à l'horison, les animaux reviennent du "large," la clochette les annonce et signifie aux "habitants" qu'il faut songer au "train" du soir. J'accepte l'hospitalité de mon guide infatigable. Ici, comme ailleurs, on fait de la "boucane" pour chasser les moustiques qui disparaissent graduellement à mesure que les nuits deviennent plus fraîches. Je profite du travail de mes hôtes pour rédiger ces quelques notes qui s'imposent réellement après une visite comme celle que je viens de faire.

Peut être, consentirez-vous à les publier dans votre excellent journal? Si vous le faites, je crois qu'elles ne nuiront pas à la colonisation et au développement du petit Saint-Malo Au moins, quelques-uns de mes lecteurs auront une bonne inspiration; dans un moment de loisir,

"Ils viendront se prom' promener"
"A Saint-Malo, beau port de terre."

X....

FUNERAILLES DU SENATEUR GIRARD

C'est jeudi matin, 15 courant, qu'ont eu lieu, à Saint-Boniface, les funérailles de l'Honorable Marc-Amable Girard, Sénateur, dont nous avons annoncé la mort la semaine dernière. Une foule très considérable de personnes venues de Winnipeg et de plusieurs endroits de la campagne, s'unissait aux citoyens de Saint-Boniface pour rendre un dernier hommage et dire une prière pour celui dont nous déplorons tous la perte.

Le corbillard trainé par quatre chevaux noirs laissa la résidence du défunt à 9.30 heures pour se rendre à la cathédrale. Tous les magasins et autres places d'affaire étaient fermés en signe de deuil. Tenaient les cordons du poêle: Son Honneur le lieutenant-gouverneur Royal, l'Honorable Sénateur Sutherland, collègue du défunt; l'Honorable juge Joseph Dubuc, l'Honorable A. A. C. LaRivière, M.P.; l'Honorable juge Prud'homme, le Docteur J. H. O. Lambert, M. T. A. Bernier et M. Onésime Monchamp. Les porteurs étaient MM. A F. Martin, M. P. P.; François Gingras, Joseph Lecomte, ex-M. P. P.; M. A. Kéroack, Eugène L. Prieur et Félix Chénier. Les parents du défunt qui suivaient le corbillard étaient ses beau-frères: MM. Louis Levreault et Guillaume Lamothe; son beau-fils M. Alfred E. Versailles, B. A.; ses neveux et arrières neveux M. Antonio Prince, député à la législature du Nord-Ouest et MM. J. Bedard, N. H. Houde et R. Prévost. Parmi la foule qui suivait on a remarqué Son Honneur le lieutenant-gouverneur Schultz, accompagné de son aide-de-camp M. J. C. Auger, M. Hugh John MacDonald, M.P.; l'Hon. J. W. Taylor, consul des Etats-Unis, Son Honneur le maire de Saint-Boniface et les conseillers de la ville, ainsi que tous les principaux citoyens de Winnipeg et de cette ville.

A la cathédrale, le service a été chanté par M. le curé Messier, assisté de MM. les abbés Perquis et Rocan, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque assistait au trône, ayant pour diacres d'honneur M. le curé Ritchot, le Rév. Père Renaud, S.J., et le Rév. Père Allard, V.G. Plusieurs Pères de la Compagnie de Jésus et de la congrégation des RR. PP. Oblats étaient au chœur avec MM. les abbés Cherrier, Dufresne, Cloutier, Gauthier, Lavigne, etc. Le service a été de première classe, chanté sous la direction de M. L. N. Bétournay, et M. le professeur Salé touchait l'orgue.

C'est Sa Grandeur Mgr l'Archevêque qui a donné l'absoute, puis le corps, qui repose dans un magnifique cercueil, a été déposé dans une fosse creusée à gauche de l'allée principale du cimetière, en face de la cathédrale. La foule se retira ensuite.

Cette affluence, très honorable pour la mémoire du regretté sénateur, a vivement touché sa famille. Aussi, désire-t-elle offrir à tous l'expression sincère de sa gratitude. Cette reconnaissance, d'ailleurs, elle l'éprouve pour tous ceux qui, d'une façon quelconque, absents ou présents, par leurs prières ou par leurs services, ou simplement par leurs offres de service ou par l'expression d'un regret, lui ont manifesté leurs sympathies et cherché à adoucir l'amertume de sa peine.

A une réunion des membres du bureau exécutif du Congrès National,

Il est proposé par M. Bernier, appuyé par M. Prendergast, et il est résolu unanimement:—

Que les membres du bureau exécutif du Congrès National, assemblés sous la présidence honoraire de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Saint-Boniface, désirent exprimer l'affliction profonde que leur fait éprouver la mort de l'honorable sénateur Girard. Ils ne peuvent oublier la dignité et le tact avec lesquels il présidait leurs séances: ils rendent hommage à la fermeté de ses convictions, à l'élévation de ses idées et à la largeur de ses vues; ils perdent un défenseur sincère et dévoué de nos intérêts les plus sacrés; un citoyen exemplaire disparaît, mais sa mémoire sera conservée.

Il est proposé par M. Kéroack, appuyé par M. Despars, et il est résolu:

Que ces résolutions soient publiées dans les journaux, et qu'une copie en soit transmise à la famille avec l'expression de nos plus vives condoléances.

CENTENAIRE

La ville de Sherbrooke a célébré la semaine dernière le centenaire de sa fondation. On fait coïncider l'exposition régionale avec cette fête. Voici les remarques d'un confrère l'"Union" de Saint-Hyacinthe au sujet de cette fête:

"Quant à la fête du centenaire il est bon de rappeler à nos lecteurs les événements qui ont acccompagné la fondation de cette ville. Sous la domination française les Cantons de l'Est n'étaient pas connus; ce n'était que la forêt, l'épaisse forêt, et, à part des indigènes, personne ne s'était encore aventuré dans cette plaine immense. En 1796, six frères du nom de Hyatt, pour des causes politiques, partirent de Arlington, Etats-Unis, et vinrent s'établir à l'endroit connu aujourd'hui sous le nom de Township d'Ascot.

Ces nouveaux colons obtinrent ensuite de nouvelles concessions de terrain et formèrent un nouveau township en mars 1803. Le site occupé aujourd'hui par la ville de Sherbrooke était connu alors sous le nom de "La petite fourchette" et la "Grosse fourchette." David Moe, Gilbert Hyatt et Samuel Terrill furent les premiers qui y plantèrent leur tente, c'est-à-dire y élevèrent de pauvres cabanes en bois; toutefois en 1792 des pionniers y avaient laissé leurs traces et jeté les bases d'une colonie. C'est de là que date la colonisation des Cantons de lEst et c'est le centième anniversaire de cet événement important qui a été célébré.

Son honneur le lieutenant gouverneur Angers assista à cette démonstration. Etant arrivé à Sherbrooke lundi soir, à 9.30 heures, il fut reçu à la gare par le maire de la ville, M. Chicoyne, les membres du conseil et une forte partie de la population.

Un détachement du 53e bataillon et l'Harmonie de Sherbrooke jouaient alternativement le "God save the Queen" et "Vive la Canadienne."

Il y eut présentation d'adresses au lieutenant-gouverneur et réponses par ce dernier. L'exposition a été ouverte officiellement; beaucoup d'étrangers se sont donnés rendez-vous dans la revue des Cantons de l'Est et les fêtes sont magnifiques.

RIEN DE MOINS

Ainsi parle le *Mail*:

"Si la Reine prorogeait le parlement avant que les affaires fussent terminées, maintenant par là en office un cabinet qui ne pourrait subsister si le parlement continuait à siéger, il y aurait une révolution."

Ce langage vigoureux est tenu au sujet de la prorogation de l'assemblée législaiive du Nord-Ouest par le lieutenant-gouverneur Royal, sur l'avis d'un cabinet porté au pouvoir par la majorité des députés....... ....

M. Haultain est un anglais, vous comprenez! Et, ici, au Canada, il y a des manières d'entendre la constitution. Quand des canadiens-français sont en cause, elle ne compte pas, tout est permis. Mais quand il s'agit d'un anglais—la révolution! Rien de moins.—Du *Canadien*.

Nouvelles Religieuses

La retraite paroissiale pour les hommes et les jeunes gens commencera dimanche. Le premier sermon sera donné à la grand'messe par le Rév. Père Royer, O.M.I., qui est le prédicateur de cette retraite. A vêpres, les hommes seuls seront admis.

Dimanche, à l'heure des vêpres, avait lieu à la cathédrale une bien jolie et bien touchante cérémonie: celle de la consécration à la Sainte-Vierge de toutes les familles de la paroisse de Saint-Boniface. Le Rév. Père Royer, O.M.I., présidait à la cérémonie et a donné le sermon de circonstance.

La consécration des enfants surtout a vivement impressionné. Tout de blanc habillées et voile sur la tête, nombre de jeunes filles ont fait le tour de l'église en chantant des cantiques, et après que l'une d'entre elles eût lu l'acte de consécration, s'avançant deux à deux, elles sont toutes venues déposer leurs couronnes aux pieds de la Vierge.

La consécration des familles dite par le Rév. Père Royer mit fin à la cérémonie.

La Révde Mère Hamel, de la Maison Vicariale des sœurs de la charité, de Saint-Boniface, accompagnée de la sœur Columbine, venant de la rivière McKenzie, district d'Athabaska, part ce soir pour aller assister au chapitre général de la communauté, à Montréal.

Le jour de la fête de Saint Joachim, Léon XIII, après avoir reçu les souhaits des dignitaires du Vatican, a tenu cercle. Il a parlé notamment de Christophe Colomb, l'une des gloires du catholicisme, et de la nouvelle église de Saint Joachim qu'on érige dans le quartier des Prati par souscription publique, à l'occasion du jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

A l'occasion de la fête de l'Assomption et de la fête de saint Joachim, le Saint-Père a fait distribuer par son aumônier secret, Mgr. F. Cassetta, la somme de quinze mille francs, dont douze mille comme secours aux familles pauvres de Rome, et le reste comme allocation à des ecclésiastiques dans le besoin et à des institutions de Charité.

La période des fêtes du Jubilé de Léon XIII a été fixée du 15 octobre 1892 au 30 avril 1893. C'est dans cette période de temps que le Pape recevra les pèlerinages.

Il n'y aura cependant pas de fêtes extraordinaires comme au dernier jubilé, sauf la messe que le Pape célèbrera solennellement à la basilique vaticane.

Les premiers pèlerinages annoncés sont ceux des Espagnols et des Alsaciens, qui arriveront le 13 ou 14 octobre. Ces derniers, qui voulaient se rendre à Rome vers la fin de septembre, ont reçu avis que le Pape ne pourrait les recevoir avant le 15 octobre.

Le nouvel archevêque catholique de Westminster, Mgr Vaughan, successeur du cardinal Manning, a reçu mercredi, 16 août, le pallium en l'oratoire de Brompton, à Londres. Une telle cérémonie n'avait pas eu lieu en Angleterre depuis trois siècles, depuis que le cardinal Pole le reçut sous le règne de la reine Marie. Les deux derniers archevêques, les cardinaux Wiseman et Manning, en avaient été investis à Rome. La remise du pallium a été faite par le légat apostolique, l'archevêque de Trébizonde, entouré de trente évêques anglais, écossais et irlandais et de nombreux membres du clergé régulier et séculier. Les franciscains, les capucins, les cisterciens, les bénédictins étaient représentés. Les principaux représentants de la noblesse catholique anglaise étaient présents: le duc de Norfolk, lord Denligh, lord Ashburnham. Assistaient également à la cérémonie, les ambassadeurs d'Espagne, des Etats-Unis, du Portugal, du Brésil, de Suisse et de Grèce, et les chargés d'affaires de France et d'Autriche-Hongrie. La cérémonie a été imposante. Lé legat du Pape, l'archevêque de Trébizonde, a chanté la grand'messe et prononcé un sermon sur la signification de la remise du pallium. Un *Te Deum* et une procession ont terminé la solennité qui a duré trois heures.

M. le curé de Saint-Malo (France), dans un rapport où il exposait les sacrifices que s'imposent ses paroissiens pour la création de la nouvelle école chrétienne, a cité ce trait admirable:

L'école venait d'être laïcisée; une pauvre fille vient trouver le bon pasteur et lui dit: "M. le curé, j'ai 250 francs dans mon armoire; ce sont les économies de toute ma vie. Je veux vous les donner pour les petits enfants de Saint-Malo, pour qu'on continue dans l'école à leur parler de Notre-Seigneur et de la Sainte-Vierge." M. le curé refusa. La pauvre fille insista: "Il faut bien peu de chose, dit-elle, au petit oiseau de l'air pour vivre; il faut bien peu de chose à la pauvre fille, dans sa mansarde, pour servir le bon Dieu et se préparer à mourir."

Un horrible crime a été commis en Italie. Mgr l'évêque de Foligno, venant de Florence où il avait passé quelques jours, retournait à sa ville épiscopale lorsqu'il a été assassiné dans un wagon de chemin de fer aux environs de la station d'Assise. Le meurtrier a été arrêté. On dit que c'est un serrurier de Pérouse. Il avait encore sur lui l'anneau épiscopale qu'il avait dérobé. Il n'avait pas eu le temps d'achever son vol, voulant sauter à bas du train pendant qu'il ralentissait sa marche.

Le Souverain Pontife, malgré les chaleurs de la saison, malgré son âge, continue à jouir d'une très bonne santé.

Il continue à recevoir le matin, après sa messe, beaucoup de fidèles ou touristes de passage à Rome.

On calcule au Vatican que plus de 60,000 pèlerins viendront à Rome, entre octobre et avril prochain, à l'occasion du cinquantenaire épiscopal de Léon XIII.

Comme lors du dernier pèlerinage français, on organisera dans les dépendances du palais un hôtel économique pouvant loger et nourrir 2,000 visiteurs peu fortunés.

On se rappelle l'affreuse catastrophe arrivée il y a quelques mois en France, à Saint-Gervais. Quand on put se rendre compte de l'étendue des dégâts, on constata que la chapelle de l'établissement s'était écroulée comme le reste de la partie du bâtiment, seul le mur auquel était appuyé l'autel était resté debout. Le tabernacle était intact et on a pu en retirer la sainte Eucharistie ainsi que les vases sacrés.

Choses et Autres

Sir John Thompson a reçu le factum du gouvernement américain dans l'arbitrage des difficultés de la mer de Behring. Il se compose d'un volume imprimé de 200 pages, deux volumes de documents et un épais volume de cartes. Le tout est confidentiel et ne sera pas rendu public avant que la cause soit plaidée.

Aux Etats-Unis, on a produit, en 1891, 571,332,800 livres de sucre. La consommation du sucre, dans le monde entier, est d'environ 4,294,890,000 livres, ce qui revient à dire que la grande république américaine produit 13 p. c. du sucre consommé. Il serait intéressant de connaître ce que nos voisins consomment directement.

L'hon. M. Foster, ministre des finances, a reçu d'une maison de commerce de Manchester une lettre disant que la demande du beurre canadien augmente rapidement en Angleterre.

Onze députés anglais hostiles au *Home Rule* ont vu leur élection contestée et sont menacés d'une invalidation. Advenant de nouvelles luttes, les divisions que représentent ces députés éliront pour la plupart des *Home Rulers*.

PERSONNEL

L'hon. juge Rouleau, de Calgary, Alberta, était à Saint-Boniface dimanche.

M. le lieutenant-gouverneur Royal est retourné à Régina la semaine dernière; Madame Royal qui l'accompagnait, est allée à Montréal.

Le Rév. Père Renaud, supérieur de la Compagnie de Jésus en Canada, en visite au collège de cette ville, est retourné à Montréal.

M. l'abbé Beaudry est revenu de la province de Québec.

M. l'abbé A. A. Cherrier, curé de l'Immaculée Conception à Winnipeg, est revenu des provinces de l'Est.

M. Antonio Prince, député de Saint-Albert à l'sssemblée législative du Nord-Ouest, est parti samedi en compagnie de Mme Prince et de sa sœur, Melle Roy, pour retourner à Edmonton. Plusieurs amis étaient à la gare pour leur souhaiter bon voyage.

NAISSANCE

PRUD'HOMME—A Winnipeg, le 14 courant, la femme de M. L. T. Prud'homme, conducteur de malles, un garçon.

Affaires Municipales

CONSEIL DE VILLE.

Procès-verbal de la 25me séance du 10me conseil de la ville de Saint-Boniface, étant un ajournement de la 16me séance régulière tenue le 19me jour de septembre A.D. 1892.

Présents : Son honneur le maire au fauteuil, et MM. les conseillers Lecomte, Buron, Lauzon, Bédard, Rocan et Deschambault.

Lue une lettre de Jos. T. Dumouchel, agent d'assurance, à propos de l'assurance de $3,000 sur les bâtisses de l'hôtel de ville, expirant le 31 octobre 1892. Soumission de William Bell, pour louer certaines bâtisses sur le terrain de l'Exposition, à raison de $25.00 par mois, pour cinq mois, du 1er octobre ; une autre soumission du même, offrant $2,300 pour toutes les bâtisses et les clôtures ; une soumission de P. L. Edie, offrant $100 pour la bâtisse aux chiens. Une lettre de D. C. Gillespie, demandant 20,000 pieds de clôtures au meilleur marché, argent comptant ; Une lettre de E. L. Prieur, sec.-trésorier de la commission des écoles, demandant $700 de plus pour rencontrer des réparations indispensables à l'académie Provencher.

Déposés sur la table, les comptes suivants : H. F. Despars, pour divers, $21.30 ; Jos. Buron, pour divers, $22.24 ; La Cie Canadienne de Publication, pour 100 copies de liste des électeurs, $33.75 ; *L'Agriculteur*, pour 150 copies d'avis pour assemblée publique, $2.00 ; Lloyd & Cie, pour bois, $23.07 ; Ls Laurendeau, pour divers, $2.25 ; Alex. Black, pour bois, $5.30 ; Rôles de paye No. 14, $20.95, No. 15, $22.00, No. 16, $3.25 ; rapport de police pour le mois d'août, donnant une recette de $13.50 et une dépense de $6.00 ; 4me rapport du gardien d'enclos, donnant une recette de $6.00.

Les lettres de J. T. Dumouchel, agent, E. L. Prieur sec.-trésorier de la commission dee écoles catholiques, et les différentes soumissions pour les bâtisses de l'Exposition sont laissées sur la table pour futures informations.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Buron,

Que M. Joseph Letendre soit nommé gardien d'enclos en remplacement de M. Norbert Nolin, démissionnaire. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que les appartements au haut de l'hôtel de ville, du côté Est, soient loués à M. Ménard à $2.00 par mois. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lecomte, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que les comptes suivants soient acceptés et payés :—H. F. Despars, $21.30 ; Jos. Buron, $22.24 ; *L'Agriculteur*, $2.00 ; La Cie Canadienne de Publication, $38.75. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lauzon,

Que les comptes suivants soient acceptés et payés :—Lloyd & Cie, $23.07 ; Ls. Laurendeau, $2.25 ; Alex. Black, $5.30. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Buron, appuyé par M. le conseiller Lecomte,

Que les rôles de paye suivants soient reçue et payés :—Rôle de paye No. 14, $20.95 ; No. 15, $22.00 ; No 16, $3.25. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard,

Que le rapport de police pour le mois d'août soit reçu et accepté. Agréé.

Proposé par M. le conseiller Rocan, appuyé par M. le conseiller Deschambault,

Que le 3ième et 4ième rapports du gardien d'enclos soient maintenant reçus et acceptés. Agrée.

Proposé par M. le conseiller Lauzon, appuyé par M. le conseiller Bédard,

Que les comptes de MM. Poirier & Vandal pour $2.00 soient réduits à $1.50 et qu'ils soient maintenant acceptés et payés tels que amendés. Agréé.

Chronique Locale.

—Le tonnerre s'est fait entendre ce matin, accompagné d'un orage.

—Depuis plus d'une semaine nous avons eu un bien beau temps.

—M. Liguori Gagné doit aller demeurer à Winnipeg ; il a loué sa maison à M. J. C. DeLorimier.

—Nous sommes priés d'annoncer qu'il y aura une séance au Pensionnat de Saint-Boniface le 11 octobre prochain, à 7 heures p.m.

—M. Pierre Gosselin a loué sa maison de la rue Masson à M. J. C. Auger, et il occupe maintenant sa nouvelle résidence de la rue Dumoulin.

—Nous attirons l'attention spéciale de nos lecteurs des paroisses environnantes sur l'annonce de M. L. G. Gagnon, publiée dans une autre colonne.

—M. Arthur Berthiaume, représentant de Brown & Frères, pépiniéristes de Toronto, laissera Saint-Pierre Jolys vers le 27 septembre pour Sainte-Anne des Chênes, Lorette et LaBroquerie.

—Il y aura une belle séance dans la grande salle du collège de Saint-Boniface le 22 novembre prochain, à l'occasion de la fête de Mgr. l'Archevêque et du centenaire de Christophe Colomb. Cette séance promet de surpasser tout ce que nous avons eu jusqu'aujourd'hui.

—M. Buron nous prie d'annoncer au public que M. Laurendeau a quitté l'atelier qu'il occupait avec lui, et que M. Napoléon Bergeron remplace M. Laurendeau comme charron et qu'il exécutera tout ouvrage de réparation, etc., à des prix satisfaisants et garantis. Aussi réparations de pompes sur les lieux.

—Le téléphone, le poêle avec bassin à charbon et autres améliorations du genre ont accompli dans ces dernières années une révolution sociale et domestique. Au nombre de ces améliorations, il n'est pas injuste d'inclure le tabac *Myrtle Navy*. La grande majorité des hommes sont fumeurs, ont fumé depuis des siècles et continueront de le faire. Il est donc important qu'ils aient à fumer la meilleure qualité de l'article. C'est ce qu'ils ont en fumant le *Myrtle Navy*. Tous ceux qui l'ont employé savent que son arôme ne peut être surpassé, que sa qualité est toujours uniforme, et que le seul soin qu'ils ont à prendre, c'est de remarquer si les lettres T & B sont imprimées sur chacune des palettes qu'ils achètent.

—Le conseil privé a décidé contre nous dans la question des écoles, mais patience, le dernier mot n'est pas encore dit. Ils ont pu bannir le français de la législature et des tribunaux, mais ils ne nous empêcherons jamais de le parler dans nos familles et dans nos affairés, au contraire, nous tiendrons à notre belle langue plus que jamais, et voilà pourquoi lorsque nous aurons besoin de chaussures, nous ne manquerons pas d'aller les acheter au magasin populaire de notre compatriote, **M. Richard Bourbeau, No. 360, rue Main.** Là au moins, nous pourrons parler en français et acheter de bonnes marchandises à bon marché, et être servis avec cette politesse française qui distingue notre race. N'oubliez pas que le magasin de M. Bourbeau est situé entre la Banque de Montréal et la rue du Portage. jno 24.8

Chronique de la Province.

Saint-Laurent,

17 sept.—Le Très Rév. Père Camper est parti jeudi dernier en compagnie du Rév. Père Magnan, pour le lac Dauphin, où il doit installer ce dernier dans sa nouvelle résidence de la Rivière aux Tortues.

—Les foins sont terminés. Il en a été fait beaucoup et dans d'excellentes conditions. Les provisions dépasseront de beaucoup les besoins de la consommation locale.

—La question d'une église en pierre est entrée en voie d'exécution. Une assemblée a eu lieu à ce sujet dimanche, 11 septembre, avec des résultats satisfaisants.

—Le magasin de MM. Blackwood & Cie est complètement terminé, avec maison particulière, hangard pour le poisson, étables, etc.

Plusieurs autres maisons se sont élevées depuis quelques semaines, entre autres celles de Mme Veuve Chaboyer et de M. Lambert.

Bruxelles, Saint-Alphonse,

11 sept.—Vous apprendrez, sans doute avec plaisir, que les Belges de Belgique s'intéressent à la nouvelle paroisse belge de Bruxelles en Manitoba, fondée par Mgr Taché, et dont le Rév. M. Willems sera le premier curé titulaire. Un fondeur de cloches comme M. Causard a bien voulu, sur un simple appel de M. Willems, envoyer une cloche de plus de 80 kilos, gratis, les frais de transport compris. Elle est destinée à notre nouvelle église. En outre on organise ici un bazar de charité au profit de la susdite église. M. Willems a fait appel à ses amis de Belgique qui ont promis un généreux concours et l'envoi de nombreux objets. Ce bazar aura lieu l'hiver, au siège temporaire de l'église, en l'école Sainte-Marie. Tous les Belges et les Canadiens de la nouvelle paroisse y contribueront certainement. Le choix définitif de l'emplacement de l'église est imminent et l'on espère pouvoir bientôt mettre la main à l'œuvre. Les Belges de Bruxelles en Manitoba, comptent s'associer au pèlerinage de la Sainte-Croix qui aura lieu le mercredi, 14 septembre, à Saint-Alphonse, à la chapelle du Calvaire.

Sainte-Anne des Chênes,

20 sept.—Le moulin à farine de Sainte Anne des Chênes est à subir des réparations considérables et on espère qu'il sera en opération le premier d'octobre prochain.

—M. Francis Benoit a perdu par incendie, durant le battage quatre meules de grain, c'est-à-dire environ quatre cents minots de blé.

Saint-Hyacinthe de LaSalle,

20 sept.—Le retour de M. l'abbé C. A. Beaudry est salué avec plaisir par les paroissiens de Saint-Hyacinthe.

—Les travaux de construction de notre église sont commencés ; M. J. A. Sénécal, de Saint-Boniface, en est l'entrepreneur.

—Malgré que le rendement ne soit pas aussi considérable qu'à l'ordinaire, nous avons cependant une belle moisson.

Lorette,

18 sept.—M. le curé Dufresne, accompagné de M. L. E. Martel, est revenu de Saint-Boniface. Tous deux ont assisté aux funérailles de feu le Sénateur Girard, qu'ils ont trouvées bien belles.

—La famille Prince, toujours à la tête des nouvelles entreprises, vient de se procurer une machine à vapeur qui se meut d'elle-même d'un endroit à un autre. Avec un moulin à battre d'une grande dimension, cette machine fait un beau travail.

GRANDE VENTE!

DE

CHEVAUX, VOITURES,

Harnais, Etc.

M. L. G. GAGNON, de Sainte-Anne des Chênes, offre en vente six paires de chevaux, des voitures d'été et d'hiver, nombre de harnais simples et doubles, robes de voiture, etc., LE TOUT A TRES BON MARCHÉ.

Tout doit etre Vendu avant le Premier Novembre Prochain.

L'on peut voir les chevaux, etc., à le résidence du propriétaire.

Conditions de la vente :—Argent comptant ou sur billet à courte échéance, ou même en échange de bestiaux.

Hâtez-vous de profiter des avantages qui vous sont offerts.

L. G. GAGNON,
Sainte-Anne des Chênes.

21-9

UNIVERSITE DE MANITOBA

Avis est par les présentes donné que les examens supplémentaires et les examens de matriculation en médecine commenceront mardi, le 20 septembre courant, à 9 heures du matin, à Winnipeg, dans les salles de l'Université (Block McIntyre).

T. A. BERNIER,
Régistraire.

Winnipeg, 1er septembre 1892. 3i 7-9-92

LES personnes qui désirent des informations au sujet d'annonces feront bien de se procurer une copie du "Livre des annonceurs" de 300 pages à $1.00 le volume. Expédié franco sur réception du montant ci-dessus. Ce livre est une compilation soignée du directoire des journaux américains, les plus en vogue ; donne la circulation de chacun, nombre d'informations au sujet des taux et autres questions se rattachant aux annonces. Adresser *Rowell's Advertising Bureau, 10 Spruce St. New-York.*

P. BRAULT & CIE

Successeurs de Radiger & Cie

—IMPORTATEURS DE—

VINS, LIQUEURS Et CIGARES

513 Rue Principale,
WINNIPEG

VIS-A-VIS L'HOTEL DE VILLE.

BONS VINS POUR

$1.50, $2.00, $2.50 le Gal.

Toutes nos marchandises sont également

A BAS PRIX.



DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées "Soumission pour Chauffage de l'Hôpital du Fort Osborne, Man.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 28 courant, pour les divers travaux requis.

Des spécifications peuvent être vues au Département des Travaux Publics, Ottawa, et au bureau de D Smith, Bureau de Poste de Winnipeg, le et après mercredi, le 14 courant, et les soumissions ne seront considérées que si elles sont faites sur les blancs fournis et signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et équivalant à cinq pour cent du montant total devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqné si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne tormine pas les travaux entrepris, il sera remis si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
E. F. E. ROY,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 7 septembre 1892.

2i 14-9-92



Soumissions pour un permis de couper du bois sur les terres de la Puissance dans la province de Manitoba

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées sur l'enveloppe "Soumission pour la limite de bois No. 612, devant être ouverte le 10 octobre 1892," seront reçues à ce département jusqu'à midi, lundi, le 10 octobre prochain, pour une licence pour couper du bois sur la limite No. 612, comprenant les lots de rivière 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7. et la moitié nord de la section 31, township 23, rang 6 est, du premier méridien, dans la dite province, et compranont une superficie de 1,540 acres ou plus.

L'on pourra se procurer les règlements en vertu desquels les permis seront émis ensemble avec les croquis indiquant approximativement la situation des limites en question, à ce département ou au bureau de l'agent des bois de la Couronne, à Winnipeg.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque incorporée, payable au sous-ministre de l'Intérieur pour le montant du bonus que le soumissionnaire est prêt à payer pour le permis.

Les soumissions par télégraphe ne sont point prises en considération.

JOHN R. HALL,
Secrétaire.

Département de l'Intérieur, Ottawa, 30 août 1892.

1i 14-9-92

A LA MAISON CANADIENNE-FRANCAISE!

IMPORTATIONS :-: D'AUTOMNE ET D'HIVER!

Pour Habillements sur Commande :—Serges Noires Françaises et Anglaises ; Tweeds Anglais, Ecossais, Français et Canadiens ; Tweeds à Pantalons dans les patrons les plus nouveaux. Nos Etoffes pour **PARDESSUS** d'automne et d'hiver sont très variés et du meilleur goût.

Nous donnons une attention toute spéciale à ceux qui nous laissent une commande, **Et nos Prix sont des plus Moderes.**

DEPARTEMENT DES HARDES-FAITES :

Habillements en Tweeds Ecossais. Habillements en Tweeds Anglais. Habillements en Tweeds Canadiens. PANTALONS POUR TOUS LES GOUTS.

Confectionnant nous-mêmes nos marchandises nous pouvons assurer que quant au choix des patrons et prix rien ne laisse à désirer.

FOURRURES! FOURRURES!

Nous avons reçu un assortiment varié de CAPOTS, CASQUES, GANTS ET MITAINES, ainsi qu'un assortiment considérable de VETEMENTS DE DESSOUS.

Nos COLS ET COLLETS sont des mieux assortis.

Tout Tweed Achete a la Verge sera Taille Gratis.

UNE VISITE EST RESPECTUEUSEMENT SOLLICITÉE.

C. A. GAREAU,

324 Rue Principale, Winnipeg,

A l'Enseigne des Ciseaux d'Or. Vis-a-Vis l'Hotel Manitoba.

WM. BELL.

VENTE SANS RESERVE

DE

MARCHANDISES D'ETE!!

AUSSI

Lingerie Legere pour Messieurs.

CETTE VENTE DE

Marchandises Sèches,
Couvrepieds, Indiennes,
Satins, Mousselines,
Bonneterie, Gants,
Corsets, Cachemires,
Etoffes à Robes de Fantaisie,

PARASOLS et PARAPLUIES } Pour Dames.

WM. BELL, 288 RUE PRINCIPALE, Vis-a-vis l'Hotel Manitoba, Winnipeg.

M. E. DENIS REPONDRA A LA CLIENTELE FRANÇAISE.

IL FAUT QUE TOUT SOIT VENDU!!

Marchandises Seches

HARDES-FAITES, COIFFURES ET CHAUSSURES.

AVANTAGES EXTRAORDINAIRES

D'acheter des Marchandises a tres Bon Marche.

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE : **F. E. VERGE,** Saint-Boniface.

8.10.90

AGRICULTURE

MANIÈRE D'OBTENIR ET DE RECUEILLIR LA CRÊME

Du moment que le lait est placé dans les terrines et que ces vases ont été rangés les uns à côté des autres sur la table de la laiterie, les parties butyreuses, comme les plus légères, commencent à se séparer et à s'élever à la surface. L'action continue à mesure que le lait s'aigrit, jusqu'au moment où le caséum, venant à se coaguler, forme le *caillé*, qui ne permet plus aux globules gras de s'élever. Alors la séparation de la crème cesse nécessairement.

Le temps que demande la séparation complète des deux substances est fort variable. Il peut durer de 24 à 72 heures, selon la température. La crème monte d'autant plus vite que la chaleur est plus élevée. La plus favorable est celle de 12 degrés centigrades ; au-dessus, l'opération est trop rapide, et le lait s'aigrit ; au-dessous, elle est trop lente et amène le même résultat. Il faut donc rafraichir en été sa laiterie pour en abaisser la température à ce niveau, en hiver la chauffer un peu en y faisant passer le tuyau du fourneau de la laverie.

La crème qui monte la première est la meilleure, et elle est d'autant plus fine que le lait est tiré depuis moins de temps. Celle qu'on doit servir sur la table, sans la faire passer à l'état de beurre, doit être levée au bout de sept à huit heures. Cela n'empêche pas la montée de continuer sur la terrine dont la première crème a été ainsi prélevée. Mais on peut, si l'on veut, n'employer à cet usage qu'une quantité de lait, et alors, pour lui faire rendre en peu de temps toute la crème qu'il contient, on le met dans l'eau chaude au bain-marie. Pour que la crème, en la faisant chauffer, ne tourne pas, il suffit d'y ajouter par pinte environ vingt-cinq gouttes d'ammoniaque, ou deux gros de carbonate de soude.

Quand la laiterie jouit d'une température de 12 degrés, toute la crème est ordinairement montée au bout de 24 heures. On le reconnait en passant la surface de la crème avec le doigt. Si on le retire sans empreinte, on pense que toute la crème est montée. Dans le Holstein, on plonge le doigt dans la crème : si le lait ne revient pas à la superficie, c'est le moment opportun pour écrémer. La séparation est aussi complète que possible lorsque le liquide qui se trouve sous la crème a perdu sa couleur blanche et ressemble à du petit-lait. Ce moment est important à saisir pour écrémer.

On attendait autrefois pour cette opération que le lait fut coagulé et aigri ; ce n'est pas du tout nécessaire. La crème du lait doux donne du beurre plus fin que celle du lait caillé, et la quantité n'augmente pas quand on attend cette décomposition pour l'enlever.

L'écrémage se fait sur les terrines au moyen d'un disque d'étain ou de ferbanc percé de trous. Dans quelques laiteries, pour se dispenser de ce soin, on met crémer le lait dans de très larges bassins de zinc montés sur des pieds et munis d'un robinet ; quand la crème est montée, on n'a qu'à ouvrir le robinet pour que le lait s'écoule en laissant la crème dans la bassine. Ces crémeuses peuvent contenir chacune 20 pintes de liquide, et les consommateurs n'ont rien à craindre des sels nuisibles que le zinc développe généralement dans le contact avec les acides.

Il est d'usage de mettre chaque jour la crème, à mesure qu'on la lève, dans une terrine ou dans un baril. Mais il ne faut pas oublier que la jeune crème est la seule propre à faire du beurre de première qualité, et que par conséquent on doit la battre tous les jours si l'on tient à l'excellence des produits. Cette doctrine, on le voit, est complètement opposée à celle qu'on professait autrefois et qui enseignait que la crème devait être aigrie avant d'être soumise au barattage.

Jamais la crème ne doit être conservée dans une pièce destinée au lait frais. Il faut la tenir dans la baratterie ou dans la laverie, en ayant soin d'y maintenir une température moyenne qui ne dépasse 15 degrés ni en été ni en hiver.

SOINS A PRENDRE POUR LA CONSERVATION DES POMMES DE TERRE

Bientôt commencera la récolte des pommes de terre, et nous croyons nécessaire d'indiquer un mode de conservation qui paraît être le meilleur et le plus convenable, surtout pour des pommes de terre destinées à la nourriture de l'homme.

On a dû remarquer que les pommes de terre ont parfois un goût plus ou moins âcre, et souvent on l'attribue à une mauvaise culture ou à l'espèce à laquelle elles appartiennent. Ce mauvais goût tient surtout au mode vicieux de conservation des pommes de terre, après leur récolte.

En effet, ils sont assez nombreux les cultivateurs qui ne prennent pas même le soin de faire sécher à l'air ou au soleil les pommes de terre qui viennent d'être arrachées, rentrées humides ; elles sont alors plus exposées à fermenter, à se gâter et surtout à germer prématurément.

Cette germination prématurée annonce que la fécule de la pomme de terre a subi, pour pouvoir nourrir les germes, un travail particulier d'élaboration, qui transforme cette fécule en glucose destinée à la nourriture de la plante. Dans cet état, le tubercule sera loin d'avoir conservé toutes ses propriétés nutritives.

Un autre inconvénient, c'est le lieu où sont déposées les pommes de terre. Si le jour les atteint, elles verdissent, et prennent un goût âcre par le développement de la matière verte qui peut devenir un poison très dangereux. Il faut donc avoir soin de conserver complètement à l'abri du jour les pommes de terre destinées à l'alimentation.

Les pommes de terre récoltées parfaitement mûres germent beaucoup moins vite que celles récoltées à un degré moins avancé de maturation. Pour retarder la germination des pommes de terre, il faut les remuer souvent afin de changer la direction de la sève qui naturellement se porte vers les germes.

PRÉVENIR LA GERMINATION DU BLÉ LORSQU'IL EST COUPÉ

A mesure que le blé est coupé, on prend, en plusieurs brassées, une quantité de tiges équivalente à cinq ou six gerbes du poids de 24 à 30 livres environ, on les met debout et on forme un faisceau qu'on lie au-dessous de l'épi avec quelques brins de paille. On ouvre ensuite ce faisceau par le bas pour faciliter la circulation de l'air à l'intérieur ; enfin on couvre d'un chapeau formé d'une forte brassée de tiges appliquées, l'épi en bas, autour du faisceau de blé, et assujetties à l'aide d'un fort lien de paille.

Par cette précaution, la pluie glisse le long des tiges sans pénétrer dans le faisceau, et même si la pluie se prolongeait pendant une semaine ou deux, l'intérieur du faisceau restant intact, on pourra profiter du premier jour de beau temps pour mettre en gerbes, sans autre altération peut-être de la paille qu'à la circonférence du faisceau de blé.

Par ce procédé, le blé s'échappe moins facilement de l'épi qui est en outre moins exposé aux atteintes de la grêle, ainsi qu'à l'avidité des oiseaux et des insectes. Le blé profite encore après avoir été coupé, et dans une proportion plus grande que celui resté en javelles.

RECETTES

Moyen de préserver les arbres fruitiers d'un entier dépérissement.— On recommande différents moyens pour préserver les arbres fruitiers d'un entier dépérisssement. On a donné la préférence à un agronome allemand, M. J. B Muller, qui indique le suivant :

On dépouille l'écorce des arbres de leurs parties malades ou gâtées et on les enduit avec de la térébentine à la chaleur du soleil. Peu de temps après, les parties ainsi enduites paraissent être couvertes de laque, qui empêche l'air d'y pénétrer, et l'arbre prend alors une nouvelle vigueur.

Ce moyen, simple en apparence, dit M. Muller, rendit pour ainsi dire la vie à des arbres malades, dont les feuilles jaunissaient et qui étaient près de mourir.